

Conseil Municipal du 10/04/2015 - 19 heures

Convocation du : 27/03/2015

ORDRE DU JOUR :

1. Règlement d'exploitation des salles communales – report à une séance ultérieure
2. Tarifs de location des salles communales
3. Tarif camping – utilisation du WIFI
4. Subventions aux associations
5. Subventions pour voyages scolaires
6. Participation 2015 à la caserne des pompiers
7. Demandes de subventions pour l'acquisition de 2 pares-ballons pour le stade
8. Personnel communal : détermination des ratios d'avancements de grade
9. Création de poste pour avancement de grade
10. Ligne de Trésorerie pour le budget mouillages
11. Admissions en non valeur sur le budget assainissement
12. Informations sur les délégations du Maire

Questions diverses

- Informations :

- Rappel : réunion révision Plan d'Occupation des Sols vendredi 17 avril à 18 heures.
- Nettoyage de côtes samedi 11 avril, RDV à 9h00 devant la mairie.
- Animation pour les jeunes de la commune pendant la 2^{sd}e semaine des vacances.
- Prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 07 mai à 19 heures.

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Nathalie URVOAS	X		
Gérard COUILLABIN	X		
Roland PATEZOUR	X		
Joël JULOU	X		
Gérard PONGERARD	X		
Marie-Françoise ALLAIN	X		
Jean NEUKUM	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Cécile HERVE	X		
Hélène RICHARD		A Anne-Françoise PIEDALLU	
Philippe DERRIEN			X
Roger KERAMBRUN	X		
Marie Thérèse PRIGENT	X		

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PRIGENT

Signature du registre des Délibérations et du registre des PV du 13/03/2015.



1. REGLEMENT D'EXPLOITATION DES SALLES COMMUNALES :

A reporter à une prochaine séance – dès finalisation du projet à travailler en commission

2. TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

Commission des finances du 31/03/2015

TARIFS DE LOCATION DES SALLES Michel LE SAINT et LE CELTIC ET PRET DE MATERIEL

CELTIC - Jusqu'à 22h au plus tard - Maxi : 122 personnes		
	COMMUNE (par jour)	EXTERIEUR (par jour)
Associations toute activité	gratuit	80 €
Syndicats auxquels la Commune adhère	gratuit	
Assemblées générales hors assos, réunions	50 €	100 €
Particuliers toute activité	80 €	160 €
Expos-ventes	40 € "salle nue"	80 € "salle nue"

Nettoyage 50 € - Cauton nettoyage : 50 €

SALLE MICHEL LE SAINT - Maxi : 250 personnes		
	COMMUNE	EXTERIEUR
Associations	gratuit	160 € par jour *
Particuliers du lundi matin au vendredi matin	160 € par jour	200 € par jour
Particuliers du vendredi 13h30 au dimanche 10h	200 €	300 €
Particuliers du vendredi 13h30 au lundi 10h	300 €	400 €
Syndicats auxquels la Commune adhère	gratuit	
Autres organismes, entreprises	250 € par jour	

* gratuit pour les associations à but humanitaire

ARRHES : 50% du montant de la location

EN OPTION : CUISINE : 100 € - CHAUFFAGE : 25€ par jour - NETTOYAGE : salle : 130 € ; cuisine : 65 €

CAUTIONS : NETTOYAGE : 195 € - DEGRADATIONS : 230 €

CASSE, PERTE, DETERIORATION : Prix coutant du remplacement

Pas de location de sono

PRÊT DE MATERIEL	
Pas de tarif appliqué, mais versement d'une caution de 200 €	

Vote : 13 voix pour – abstention de Marie-Thérèse PRIGENT.

3. TARIFS CAMPING – UTILISATION DU WIFI :

Commission des finances du 31/03/2015.

Afin de permettre la réception WIFI sur la totalité du camping, une antenne a été installée, coût HT : 1 899.00 €.

Proposition de la commission : utilisation gratuite, considérée comme une prestation supplémentaire offerte aux campeurs.

Vote : unanimité.

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Commission des finances du 31/03/2015

Comité Cantonal d'Entraide (0.75€/habitant)	986.00 €
Mutuelle coups durs	100.00 €
F.N.A.C.A.	70.00 €
A.N.A.C.R. Tréguier	70.00 €
Comité d'animation	800.00 €
Comité de Jumelage Etauliers	500.00 €
Club des Retraités	250.00 €
Vétérans Football Entente Lizildry	30.00 €
FC Lizildry foot	1 000.00 €

Entente du Lizildry jeunes	650.00 €
Pensionnés Marine Marchande	110.00 €
Papot'ages	350.00 €
SNSM Trestel	50.00 €
SNSM Pleubian	50.00 €
Chambre des Métiers Saint Briec (2 apprentis : 100 € X 2)	200.00 €
Bro Dreger Handball (10 enfants)	100.00 €
Tennis Club Tréguier (4 enfants)	40.00 €
Centre Culturel Ernest Renan Tréguier (13 enfants)	130.00 €
ATP Tennis Penvénan (2 enfants)	20.00 €
ADPC 22 Protection Civile	50.00 €
Ty Mad Zud Coz	20.00 €
ASPTT Lannion (1 enfant)	10.00 €
Skol sonerien Ha Danserien Bro Landreger	10.00 €

Total subventions : 5 596.00 €

Pour les associations extérieures : le Conseil Municipal verse 10 € par enfant Plougrescantais mineur inscrit.

L'association "Les Amis de l'Ecole" a fait savoir qu'elle n'a pas de besoin dans l'immédiat, vu ses projets et sa situation financière. En cas de nécessité exprimée par l'association, une demande pourrait être examinée par le Conseil Municipal en cours d'année.

Votes : 13 pour et, abstentions de :

- Nathalie URVOAS, pour le FC Lizildry Foot et l'Entente du Lizildry Jeunes, en tant que présidente
- Marie-Thérèse PRIGENT, pour le Comité de Jumelage, en tant que trésorière
- Roger KERAMBRUN, pour Papot'ages, en tant que trésorier

Cette somme de 5 596 € sera imputée au compte 6574 – chapitre 65 -du budget de l'exercice en cours.

Il est inscrit au Budget Primitif 2015 la somme de 7 500 € au compte 6574.

5. SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES :

Commission des finances du 31/03/2015

Madame Le Maire informe les élus que par Délibération en date du 28/06/2007, Le Conseil Municipal a décidé de verser, au collège ou au lycée, 2.60 €/élève de Plougrescant/jour de voyage. Ce montant de 2.60 € équivalait à celui appliqué par le Conseil Général. Le Conseil Général ne subventionne plus ces voyages.

Proposition de la commission des finances : 15% du séjour, arrondi à l'€ supérieur. Compte 65738, 200 € inscrits au Budget Primitif 2015.

A ce jour, la mairie a reçu 3 demandes émanant des collèges de Tréguier, pour 10 jeunes Plougrescantais.

Selon le calcul proposé, le montant de la participation communale s'élèverait à 399 €.

Gilbert RANNOU est favorable au principe mais émet des réserves quant à la légalité de la déduction de la part Communale du reste à charge de chaque famille Plougrescantaise concernée.

Vote : unanimité.

6. PARTICIPATION 2015 A LA CASERNE DES POMPIERS :

Commission des finances du 31/03/2015.

Chaque année la Ville de Tréguier, sollicite chacune des 11 communes pour le versement de sa participation aux charges de la caserne des pompiers, le montant du pour 2015 est basé sur les charges d'emprunt de 2014.

Les Communes participantes sont celles du canton de Tréguier excepté Lanmérin, plus La Roche-Derrien et Troguéry, population 14 021 habitants.

Le taux du prêt est variable, l'annuité se monte à 31 256.97 € pour 2014, soit, par habitant : 2.23 € (arrondi). Plougrescant : 1 349 habitants au 01/01/2014.

Part demandée à Plougrescant : $31\,256.97 \text{ €} / 14\,021 \times 1\,349 = 3\,007.32 \text{ €}$.

Vote : unanimité.

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE 2 PARE-BALLONS POUR LE STADE :

Commission des finances du 31/03/2015

Pour l'installation d'un pare-ballons au stade – devis : matériel + installation : 9 691 € H.T.

Subventions : de la Fédération Française de Football : 50 %, plafonnée à 2 500 € - du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire : 5% = 484.55 €.

Plan de financement -

	Dépense H.T	Financement
Acquisition + pose	9 691.00 €	
FF Football		2 500 €
Conseil Général – Contrat de territoire		484.55 €
Autofinancement		6 706.45 €

Installation prévue dans le courant du 2^{sd} trimestre.

Vote : 13 pour - une abstention (Nathalie URVOAS Présidente du club de Foot)

8. PERSONNEL COMMUNAL - DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE :

Commission du personnel du 25/03/2015.

Madame Le Maire Informe l'assemblée sur les dispositions relatives au déroulement de carrière des agents territoriaux introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) et que, pour tout avancement de grade au sein d'un même cadre d'emploi, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promu – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette disposition est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement quel que soit la filière et le mode d'accès (choix, examen professionnel) sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Pour 2015, seule la filière technique est concernée :

- 1 agent remplit les conditions pour un avancement de grade : Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, pour lui permettre cet avancement, le taux doit donc être fixé à 100%.

Madame Le Maire propose de fixer, pour la durée du mandat, à 100 % le ratio promu-promouvables d'avancement de grade pour chaque cadre d'emploi concerné par la loi et précise que le fait de fixer 100% permet une souplesse mais ne contraint pas le Conseil Municipal à créer les postes.

Vote : unanimité.

9. PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTE POUR AVANCEMENT DE GRADE :

Commission du personnel du 25/03/2015

Pour un agent des Services Techniques, possibilité d'avancement :

Du grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, au 01/07/2015. Il est proposé au Conseil Municipal de voter la création du poste pour permettre la nomination de l'agent à ce grade.

Vote : unanimité.

10. LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET MOUILLAGES :

Commission des finances du 31/03/2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire, ou son représentant, à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 40 000 €, afin de couvrir les dépenses à réaliser au-delà du montant des recettes encaissées, pour 2015, la Maîtrise d'Œuvre sera à mandater en partie avant l'encaissement de l'emprunt.

Le montant sera adapté aux besoins.

Vote : unanimité.

11. ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT :

Commission des finances du 31/03/2015

Titres irrécouvrables, factures non payées en 2011 et 2013 - 2 personnes, pour un montant de : 181.30 €

La Trésorière nous informe qu'elle a utilisé tous ses moyens pour le recouvrement, et qu'il y a lieu de les admettre en non valeur, c'est-à-dire en perte pour la Commune.

Détail des impayés :

Titres n°	H.T.	T.T.C.	
- 2011/8	24.40 €	25.74 €	tva 5.5 %
- 2013/8	145.38 €	155.56 €	tva 7%
Totaux :	169.78 €	181.30 €	

Madame Le Maire propose l'admission de cette somme en non valeur – le mandat sera fait au compte 6541 sur le budget assainissement.

Vote : unanimité.

12. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

Arrêté du 20 mai 2014 modifiant la régie de recettes du Camping municipal :

- Montant maximum de l'encaisse à 5 000 €
- Assujettissement du régisseur à un cautionnement de 760 €
- Possibilité de nomination de mandataires non suppléants

Arrêté du 13 juin 2014 modifiant la régie de recettes pour l'encaissement des produits de droits de concessions de cimetière et de droits de place :

- Possibilité de nomination de mandataires non suppléants

Arrêté du 1^{er} juillet 2014 modifiant la régie de recettes pour l'encaissement des sorties et des ventes d'articles divers à la Maison du Littoral :

- Possibilité de nomination de mandataires non suppléants

Arrêté du 31 décembre 2015 clôturant la régie de recettes pour l'encaissement des sorties et des ventes d'articles divers à la Maison du Littoral

Arrêté du 2 février 2015 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement de la redevance relative aux mouillages

Questions diverses :

Informations :

- Rappel : réunion révision Plan d'Occupation des Sols vendredi 17 avril à 18 heures.
- Nettoyage de côtes samedi 11 avril, RDV à 9h00 devant la mairie.
- Nathalie URVOAS nous informe de l'animation pour les jeunes Plougrescantais de 12 à 18 ans, pendant la 2^{de} semaine des vacances de printemps, objet : sous la conduite d'un animateur professionnel, préparation et réalisation d'une fresque murale au stade André Janin. Pour clôturer cette semaine artistique, la municipalité invite les jeunes participants, leur parents, les élus et les employés communaux, ainsi que la population qui le souhaite, à l'inauguration de la fresque suivie d'une collation, au stade le vendredi 28/04, à 17 heures.
- Le panneau pour la recherche d'un médecin généraliste va être installé dans le bourg, près de l'ex emplacement du Calvaire. A la demande de la mairie : annonce passée sur le site spécialisé Capijob, depuis 15 jours, couplée avec le passage de l'avis de recherche sur TV5 Monde.
- La Mairie a également fait réaliser un panneau pour l'annonce du marché commerçant estival.
- Prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 07 mai à 19 heures.

Séance levée à 20h35.

Signatures :

Anne-Françoise PIEDALLU		Jean NEUKUM	
Gilbert RANNOU		Véronique LE CALVEZ	
Nathalie URVOAS		Cécile HERVE	
Gérard COUILLABIN		Hélène RICHARD	Pouvoirs à Anne-Françoise PIEDALLU
Roland PATEZOUR		Philippe DERRIEN	Absent
Joël JULOU		Roger KERAMBRUN	
Gérard PONGERARD		Marie-Thérèse PRIGENT	
Marie-Françoise ALLAIN			